

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Arrêté n°
2026RH066

ARRETE PORTANT DELEGATION A MME CINDY NICOLE EN MATIERE D'ETAT CIVIL

Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-32 et R. 2122-10 ;

Vu le code civil ;

Vu le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité ;

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire ;

Vu l'arrêté de nomination de Mme Cindy NICOLE en qualité d'adjoint administratif territorial ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité locale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme NICOLE en matière d'état civil ;

ARRETE

Article 1 : Mme Cindy NICOLE, adjointe administrative de la commune de Saint Martin d'Auxigny, née le 18 octobre 1987 à SAINT DOULCHARD (18), fonctionnaire territoriale titulaire, est déléguée pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, toutes les fonctions d'officier de l'état civil pour tous les actes d'état civil à l'exclusion de ceux énumérés à l'article 75 du code civil conformément à l'article R. 2122-10 du code général des collectivités territoriales. Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du fonctionnaire titulaire, laquelle pourra valablement délivrer toutes copies, extraits et bulletins d'état civil, quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à Monsieur Le Préfet du Cher, Monsieur le Procureur de la République, Madame la Directrice générale des services, l'intéressée.

Article 3 : Délais et voies de recours - Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Fait à Saint Martin d'Auxigny, le 24 mars 2026

Le Maire



26 MARS 2026

Notifié le :

A Mme Cindy NICOLE

Notifié/publié sur le site internet de la commune le.....26 MARS 2026.....